

Règlement du jeu concours :

« Grand Jeu du Mondial ! »

Article 1 : Société organisatrice

AutoJM, société au capital social de 1 712 080 euros, dont le siège est situé au 42 rue Richard Perlinsky à Audincourt (25400), sous le numéro de SIRET 420 464 950 00039, (ci-après « l'organisateur ») organise un jeu concours avec obligation d'achat (ci-après « le jeu ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site <http://www.autojm.fr/page/jeu-voyage-autojm>

Article 2 : Conditions et modalités de participation

- Quelles sont les dates et heures de début et de fin du jeu-concours ?

Le jeu concours aura lieu du 14 juin 2018 20h00 au 16 juillet 2018 9h00.

-Qui est autorisé à participer au jeu ?

Tous les internautes Facebook peuvent participer au jeu à condition de respecter le règlement.

Règlement :

Pour participer, vous devez :

1. **ligner** la publication **ainsi que** la page d'AutoJM disponible à cette adresse : <https://www.facebook.com/AutoJm25/>
2. **mentionner** un (ou plusieurs) ami(s) Facebook en commentaire
3. **partager** la publication pour inviter un maximum d'amis !

L'âge minimum requis est de 18 ans.

Article 3 : Sélection du gagnant

Combien y aura-t-il de gagnant ?

Il n'y aura qu'un seul gagnant au Jeu « Grand Jeu du Mondial ! »

Comment le gagnant sera-t-il prévenu ? Comment récupérera-t-il son lot et dans quels délais ?

Le gagnant est désigné par tirage au sort à l'aide d'un algorithme informatique et sera prévenu par message privé sur notre page facebook le lundi 16 juillet 2018. Le gagnant recevra son lot par recommandé s'il est à plus de 100km d'AutoJM à Audincourt. Dans le cas contraire il devra se déplacer en nos locaux situés au 42 rue Richard Perlinsky à Audincourt (25400) pour récupérer son lot.

Le gagnant sera désigné après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi du message privé sur Facebook, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

- Quand aura lieu le tirage au sort ?

A la fin du jeu, un tirage au sort désignera le gagnant.

Le tirage au sort aura lieu le lundi 16 juillet 2018 en nos locaux.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publipromotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Article 4 : Dotation

Le lot unique à gagner lors de ce concours est un **Chèque Cadeau Havas Voyages** d'une valeur de 700€ !

Précisions conditions du lot :

Le chèque cadeau Havas Voyages est utilisable seulement dans l'agence Havas Voyages de Montbéliard. La commande se fera par correspondance si le gagnant ne peut se rendre dans l'agence de Montbéliard. Ce bon cadeau est valable pour une durée de 12 mois sur l'ensemble des prestations (voyage, hôtel, location voiture...).

Article 5 : Acheminement du lot

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré au destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse...), il restera définitivement la propriété de L'Organisateur. Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Le Participant est informé que la vente ou l'échange du lot est strictement interdits.

**CONTACTEZ NOUS POUR CONNAITRE LES CONDITIONS
AU 03.81.36.30.30**